La Lettre du Maire
Commune de Breuil-Le-Vert
N° 51 JANVIER 2020

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens, chers amis,

Vendredi 20 décembre, j'ai présenté mon discours de fin d'année au cours de la traditionnelle cérémonie publique de présentation des vœux, ouverte à tous les habitants de Breuil-le-Vert. La salle était comble et je remercie tous celles et ceux qui ont pu y assister. Cette cérémonie, outre l'aspect convivial, trouve une place particulière dans la volonté permanente que j'ai de vous tenir régulièrement informés des actions de mon équipe.

» Cette année 2020, comme vous le savez, sera marquée par le renouvellement des conseils municipaux. À ce titre, l'organisation des élections municipales est entourée d'un certain nombre d'obligations faites aux Maires et notamment celle d'être le plus neutre possible ce qui est parfois un exercice un peu difficile.

» Néanmoins, lors de cette cérémonie et à travers cette Lettre du Maire, il ne m'est pas interdit de remercier ni de montrer ma satisfaction à l'égard de celles et ceux, élus ou pas, qui m'ont entouré durant 12 années et qui ont contribué au dynamisme de Breuil-le-Vert… souvent au détriment de leur vie de famille.

» En effet, pour qu'une commune et plus largement un territoire puissent se développer, il est absolument nécessaire que de nombreuses énergies se mobilisent en son sein pour porter des projets en commun. La responsabilité du Maire, c'est de fédérer toutes ces énergies pour que ces ambitions aboutissent et deviennent une œuvre collective. Jean Bodin écrivait : "Il n'est de richesse que d'Hommes" ! Tous ceux qui m'ont entouré et soutenu peuvent être fiers de tout ce qui a été entrepris et réalisé.

Merci à tous.

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Sommaire

Le mot du Maire 1
Consentement à l'impôt / Taxe d'Habitation 2
Travaux dans l'église 2
Effet de levier 3
Elargissement de la rue du Grand-Air 4
Prévention de la délinquance juvénile 4
Lutte contre la fracture numérique 4
L'artificialisation des terres 5
Bilan de l'urbanisme 5
Le Comité des Fêtes 6
Jeux Intervillages 6
Aire de jeux 7
Occupation de la salle des fêtes 7
Nos aînés et nos bébés 8
Horaires d'ouverture - Contact 8

Consentement à l'impôt / Taxe d'Habitation

» Comme vous le savez, l'État a supprimé la Taxe d'Habitation (TH) pour un grand nombre d'entre nous. Si beaucoup d'habitants sont extrêmement satisfaits de ne plus avoir à supporter cet impôt décrié et qualifié d'injuste, il en est tout autrement pour les élus chargés d'administrer les finances de leurs communes. Pour comprendre ce qui nous inquiète, il faut expliquer ce qui est appelé communément le consentement à l'impôt présent dans la constitution depuis 1790.

» L'impôt est une forme tout à fait particulière de financement de l'État, des collectivités locales, ainsi que, pour partie, des organismes de sécurité sociale. Son versement est animé par un esprit collectif consistant à verser une contribution consentie au fonctionnement de la communauté dont le terme "commune" est issu. Dans cet impôt, la Taxe d'Habitation payée et versée directement à la commune avait au moins un avantage important ; elle créait un lien direct entre les habitants qui contribuent et les élus municipaux qui gèrent cette ressource dynamique, un lien matérialisé par une feuille d'impôt qui était comparée d'une année sur l'autre pour en suivre les évolutions. Dans la foulée, pour comprendre les raisons des éventuelles augmentations, les habitants pouvaient demander des comptes aux élus municipaux (ils le faisaient) et signaler leur mécontentement dans les urnes tous les 6 ans (ils vont pouvoir bientôt le faire). Il existait donc bien une relation de dépendance entre les élus municipaux redevables et les habitants contribuables.

» Ainsi pour accepter une augmentation des impôts, les élus honnêtes devaient l'expliquer à leur population et la justifier par une gestion rigoureuse des budgets et par un niveau de service supplémentaire (création d'école, de voirie, etc)… c'est ce qu'il est convenu d'appeler le "consentement à l'impôt". **Pour information, la construction de l'école n'a pas généré d'augmentation d'impôts autre que celle de l'inflation inscrite dans la Loi de Finances annuelle et applicable sur tout le territoire français.**

» En supprimant la Taxe d'Habitation, c'est une déconnexion fiscale directe qui est mise en place puisque la commune sera soumise à une compensation qui la rendra dépendante des décisions du Parlement seul habilité, dans le cadre de la Loi de Finances, à créer, modifier ou supprimer un impôt, à en définir les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement. La suppression de la TH est une mesure qui servira peut-être le pouvoir d'achat du consommateur mais qui se fera au détriment de l'esprit collectif auquel je suis très attaché.

» Ainsi, les citoyens seront sûrement libérés de cet impôt direct, mais il faut bien comprendre que le manque à gagner sera compensé par d'autres mécanismes peut-être moins lisibles par les contribuables. C'est ainsi que pour apaiser les craintes, l'État s'est engagé à compenser intégralement 20 Milliards d'euros de recettes aux communes (589.901 € pour Breuil-le-Vert soit ¼ du budget) et intercommunalités. Mais pour combien de temps ?

» Quant aux élus, ils auront beaucoup moins de marge de manœuvre au niveau de leur budget municipal et de leurs investissements et seront encore plus soumis à la politique générale de l'ÉTAT. Nous devons nous y préparer.

Travaux dans l'église

» Depuis 2009, année après année, nous poursuivons la rénovation de l'église. En novembre, l'entreprise Mahutte de Neuilly-sous-Clermont a continué les travaux de reprise des pierres intérieures. Comme d'habitude, l'entreprise a fait un bon travail. Au terme de ces travaux, toute la partie intérieure de la nef jusqu'à la croisée du transept et de l'entrée du chœur sera achevée.

» C'est ainsi que j'ai sollicité un rendez-vous auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour qu'il nous apporte ses conseils et son aide. À partir de ceux-ci, nous établirons les devis et demandes de subventions afin que les travaux soient poursuivis… ou non.

Effet de levier

Un arrêt de bus sécurisé au pôle enfance Olympe de Gouges.

La classe maternelle au pôle enfance Olympe de Gouges.

- Notre capacité financière à préparer et investir pour l'avenir est liée à l'excédent de fonctionnement que nous dégageons. L'excédent de fonctionnement représente la différence entre les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la collectivité (vous gagnez 2.000 € et vous dépensez 1.500 €, il vous reste 500 € pour préparer l'avenir). L'excédent de fonctionnement sert ainsi à financer les investissements et donc à préparer l'avenir de Breuil-le-Vert. Si cet excédent est important, nos investissements seront importants ; si cet excédent est réduit, la capacité d'investir sera elle aussi réduite et ne permettra donc pas de créer les structures et infrastructures de demain.
- De plus selon la nature des projets à financer, le Conseil Départemental et l'État peuvent nous verser des subventions à un taux voisin de 30% permettant un effet de levier de 1,3. Ainsi, 100 € affectés à l'investissement permettent d'investir 130 €. Si nos investissements sont importants, ils le seront d'autant plus si nous pouvons bénéficier de subventions de nos partenaires habituels.
- Voici les raisons pour lesquelles nous sommes très attentifs aux dépenses de fonctionnement car leur contrôle permet de préparer l'avenir. Voilà aussi les raisons pour lesquelles, nous avons pu bénéficier d'mportantes subventions.
- Sur le projet de construction, nous avons été particulièrement bien aidés. Mais pas seulement. Le département nous a soutenus pour le financement des travaux de l'église, le financement des travaux de voiries. Je tiens donc à remercier nos 2 conseillers départementaux Ophélie Van Elsuwe et Edouard Courtial mais aussi les représentants de l'État.

De gauche à droite : Edouard COURTIAL, Sénateur de l'Oise, Jean-Philippe VICHARD, Maire de Breuil-le-Vert, M. le Sous-Préfet, Béatrice LACROIX-DESESSART, Conseillère Régionale, Olivier PACCAUD, Sénateur de l'Oise et Lionel OLLIVIER, Président de la Communauté de Communes du Clermontois.

Elargissement de la rue du Grand-Air

- Inscrits dans nos intentions lors du PLU, les travaux de la rue du Grand-Air commencés en juin 2019 viennent tout juste de s'achever. L'éclairage à LED est particulièrement réussi. Les travaux d'engazonnement et de plantation ont été effectués de novembre jusqu'à mi-décembre.
- Cette voie, plébiscitée pour la sécurité qu'elle assure à ses utilisateurs, est désormais terminée.
- Pour faire suite à ce que j'ai écrit dans le paragraphe précédent, nous avons laissé volontairement le panneau indiquant le coût de la voie douce. En effet, certaines personnes grâce à ce panneau se sont rendu compte du coût important que représentent les différents travaux de voirie. La voirie : ça coûte cher et nous y consacrons 131.000 € en moyenne par an.

Prévention de la délinquance juvénile

De gauche à droite : Chef Adeline SCHEFFLER, Patricia ABGRAL, Directrice du pôle enfance Olympe de Gouges et le gendarme Laurent RICHY.

- La brigade de prévention de la délinquance juvénile est intervenue mardi 10 décembre dans la classe de CM1/CM2 du pôle enfance Olympe de Gouges. Cette intervention a eu lieu à la demande des élus dans le but de protéger nos enfants. Cette brigade, située à Beauvais, a pour mission de sensibiliser les enfants aux dangers d'internet et des réseaux sociaux. Elle a un rôle préventif afin de protéger les jeunes des incivilités et du harcèlement.
- Les échanges ont été très riches et le message principal d'informer et communiquer avec ses parents en cas de difficulté a bien été compris. En France 700.000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire dont la moitié de manière sévère. 1 enfant sur 3 est victime de moquerie ou attaques blessantes via les réseaux sociaux. Toute l'équipe pédagogique doit donc rester vigilante… mais son action sera limitée sans la surveillance et l'attention des parents.

Lutte contre la fracture numérique

- Depuis plusieurs années, pour venir en aide aux habitants, le CCAS a mis en place un dispositif d'aide aux aînés qui détiennent des outils numériques. Il s'agit ni plus ni moins de demander à quelques jeunes de Breuil-le-Vert de se mettre au service des plus âgés pour leur apprendre les usages des téléphones portables, tablettes, ordinateurs et parfois même le bon usage de la télécommande de la télévision.
- En 2019, 28 jeunes sont venus en aide à 32 personnes plus âgées. C'est un véritable lien social qui permet d'unir les générations et parfois tout simplement de faire connaissance avec des jeunes de son quartier. Pour sa part, la Communauté de Communes a pris en charge le développement du numérique et ce service mis en place depuis plusieurs années va lui aussi se développer. Je vous invite à être attentif aux publications émanant de la Communauté de Communes car les services offerts pourront concerner chacun d'entre nous.

L'atelier informatique intergénération-nel s'élargit au multimédia

BREUIL-LE-VERT

çoivent un Smartphone ou une tablette en cadeau mais ne savent pas le mettre

Le Bonhomme Picard du 30/10/2019.

L'artificialisation des terres

L'artificialisation des sols est considérée par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) comme un facteur important responsable de la dégradation des sols. En effet, derrière ce vocable se cache la transformation des surfaces naturelles, forestières et agricoles en zones constructibles. Pourtant, partout en France, l'artificialisation des terres (27.000 ha/an) se poursuit malgré les nombreux appels à la sobriété : lois SRU (2000), Grenelle 2 (2010), Alur (2014) et Elan (2018).

En conséquence, l'étalement urbain continue avec, parallèlement, son corollaire de problèmes. Du coup, le Gouvernement a décidé le 29 juillet dernier que l'artificialisation des terres était terminée. Par une instruction, le Premier Ministre a appelé les Préfets à appliquer le processus de " zéro artificialisation nette " du territoire. Si les zones naturelles ne peuvent déjà plus être urbanisées, les zones agricoles protégées vont devenir la règle en matière d'urbanisme et non plus l'exception. Dès lors, les Préfets refuseront, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, la transformation de zones agricoles en zone urbaine. Si les élus ont bien sûr conscience des enjeux de consommer moins de surfaces agricoles et autres espaces naturels, il leur faudra préserver le dynamisme de leur territoire pour répondre à la demande de logements. Cela va donc entraîner une densification de l'habitat. Il faudra boucher les " dents creuses ", rapprocher les maisons, valoriser le bâti en état d'abandon, valoriser les friches industrielles, etc. Encore faut-il que cette densité imposée soit acceptée par les habitants. Les élus seront encore plus que jamais en première ligne pour expliquer et faire accepter cette densification voulue par les Lois.

Bilan de l'urbanisme

Comme tous les ans en début d'année, c'est l'occasion de faire le point sur les décisions d'urbanisme délivrées par le Maire au regard du Code de l'Urbanisme.

N°	Date de décision	Identité du demandeur	Nature des travaux	Adresse des travaux	Zonage	Décision
DP 02	11/03/2019	Sarl St-Pierre Finances et SAS Nemesis	Division et construction de 2 logements	Rue André Oudin	Zone urbaine	Accordé
PC 01	01/04/2019	M. J. FERNANDES et Mme M. HERNANDEZ	Construction de 2 maisons accolées	Rue des Hirondelles	Zone urbaine	Accordé
PC 03	14/05/2019	M. et Mme Marc DOYER	Extension de la maison existante	81 rue du Marais	Zone naturelle	Accordé
DP 35	03/07/2019	Oise Habitat M. Bernard DOMART	Transformation d'un local en logement	4 allée Alice MOREL	Zone urbaine	Accordé
PC 04	15/07/2019	SARL THERDONNE IMMO M. Hafid BAROUDI	Construction de 2 X 4 logements	Rue du Calvaire	Zone urbaine	Accordé
PC 12	26/07/2019	M. Marco FERREIRA	Construction d'une maison individuelle avec sous-sol	Rue des Hirondelles	Zone urbaine	Refusé
PC 12	08/08/2019	Mme CHERFILS (Lucile Lombric Habitat / LLH)	Construction d'un gîte et d'une maison	Rue des Charpentiers	Zone agricole	Refusé
PC 10	02/09/2019	Mme CHERFILS (Lucile Lombric Habitat / LLH)	Construction d'une habitation pour l'exploitant de l'élevage	Rue des Charpentiers	Zone agricole	Refusé
DP 52	17/09/2019	Commune de Breuil-le-Vert	Transformation de l'ancienne école en habitation	Impasse des écoliers	Zone urbaine	Accordé
PC 08	19/09/2019	SNC HPL Breuil M. H. LEGROS	Construction de 21 maisons	25 rue des Plantes	Zone urbaine	Accordé
PC 13	04/10/2019	SCI BLV DUCHEMIN M. Samuel GRENIER	Création d'un logement	11 rue Marcel Duchemin	Zone urbaine	Accordé
PC 14	18/10/2019	M. et Mme DECUIGNIERE	Construction de 2 maisons accolées	Rue Neuve (AL 77)	Zone urbaine	Accordé
PC 20	16/12/2019	M. Marco FERREIRA	Construction d'une maison individuelle avec sous-sol 1/2 enterré	Rue des Hirondelles	Zone urbaine	Refusé
PC 21		M. Arnaud DECOURTRAY	Construction d'une maison	30 Rue des Hirondelles	Zone urbaine	En cours d'instruction
PC 22		M. Sébastien PEREZ	Construction d'une maison	Rue de la Mothe	Zone urbaine	En cours d'instruction

D'autre part, cette année 45 maisons ou appartements ont changé de mains. Habituellement la moyenne s'élève à 41 par an. Cette information met en évidence le renouvellement de la population (100 personnes nouvelles par an). Les prix élevés des cessions mettent aussi en évidence tout l'intérêt que présente la ville de Breuil-le-Vert compte tenu de sa position géographique et des services que la ville offre à sa population.

Le Comité des Fêtes

» **ARBRE DE NOËL :** Dimanche 15 décembre 2019, le Comité des Fêtes a organisé le spectacle annuel à l'attention des enfants de Breuil-le-Vert en prélude à l'arrivée du Père Noël toujours très occupé dans de pareilles circonstances. Au terme du très beau spectacle, des cadeaux ont été distribués aux enfants que les parents avaient pris soin d'inscrire. Ce fut un temps fort de l'année très bien réussi et cela grâce aux membres bénévoles du Comité des Fêtes que je remercie.

INDISPENSABLES
BÉNÉVOLES
EXCLUSIF Ce sont des acteurs essentiels de la vie associative en France. Mais parfois ils s'essoufflent. Le gouvernement nous annonce son plan en leur faveur.

Le Parisien.

» **ENSEMBLE VOCAL "LES CHANTS BOUL'TOUT" :** Très belle fin d'après-midi hivernale à la salle des Fêtes du Grand-Air ce dimanche 22 décembre avec l'ensemble vocal "Les Chants Boul'tout". Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, un Maire n'est rien s'il n'est pas entouré d'élus, de personnels actifs et du soutien de sa population. Ici ce dimanche, c'était pareil. Le Chef de Chœur n'est rien sans les choristes, rien sans le public, rien sans tous ces bénévoles qui s'agitent dans l'ombre pour installer estrades, sono, éclairages, chaises, tables, etc.

» **Un grand MERCI** aux bénévoles du Comité des Fêtes "emmenés" ce dimanche par Micheline Van Elsuve et qui ont su contribuer à la réussite de ce grand moment de Fraternité durant lequel 80 choristes et 350 personnes ont pu chanter tous ensemble des airs connus. C'était la dernière activité du Comité des Fêtes organisée cette année . Compte tenu du succès incontestable des "Chants Boul'tout", 100 personnes n'ont pas pu être accueillies faute de place.

ILS SONT 20 MILLIONS
MERCI
LES BÉNÉVOLES!
SOCIÉTÉ De plus en plus de Français s'investissent dans le bénévolat. Dans une interview accordée à notre journal, le secrétaire d'Etat Gabriel Attal annonce débloquer 28 millions d'euros pour les associations.

Jeux Intervillages

» Comme je l'ai annoncé dans la précédente lettre du Maire, Breuil-le-Vert accueillera les prochains Jeux Intervillages qui regroupent les 19 communes du Clermontois **le samedi 29 août 2020** sur le site du Grand Air au théâtre de verdure. Le COBC (Club Omnisports de Breuil-le-Vert et du Clermontois) a accepté de piloter cette importante organisation mais il ne peut le faire seul. C'est pourquoi, j'en appelle à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient aider à la préparation de cette journée ou pour la gestion de la journée du 29 août.

» Il sera également important que de nombreux habitants soient présents ce jour-là pour encourager l'équipe de Breuil-le-Vert et participer à la soirée festive qui clôturera cette manifestation.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Muriel MATIFAS au 06.82.91.90.91 ou par e-mail : muriel.matifas@wanadoo.fr

Aire de jeux

» Plusieurs nouveaux équipements ont été installés sur le parc du Grand-Air. C'est ainsi qu'une nouvelle balançoire et une tyrolienne font aujourd'hui le bonheur des plus petits et des plus grands. Une table de ping-pong a également été installée. De plus, une nouvelle aire de remise en forme a été mise à disposition des adultes au fond du parc près du boulodrome. Nous avons profité de l'occasion pour réhabiliter le petit terrain de sport très utilisé par les jeunes en attendant le city-stade promis par le Conseil Départemental. Nous avons répondu également à la demande du "Pétanque club" de recouvrir une partie du boulodrome d'un gravier spécifique. Ce vaste espace attire beaucoup de familles et pas toutes de Breuil-le-Vert, signe s'il en fallait un, que notre ville dynamique suscite beaucoup d'intérêt.

La nouvelle tyrolienne.

» Je remercie les élus qui ont rendu possible ce dossier. Au chapitre des remerciements, je tiens à souligner le soutien que nous ont apporté 2 jeunes de Breuil-le-Vert (Sofiane Amari et Brice Martinez) qui se sont portés spontanément volontaires pour nous apporter leur aide dans la rénovation de l'ancien court de tenis et aussi les quelques joueurs de pétanque qui nous ont aidés à étaler les graviers. Comme pour le déménagement de l'école de Giencourt, la solidarité des habitants a bien fonctionné car chacun l'a compris, les seuls personnels et élus ne peuvent pas tout faire. ***Merci à tous pour leur aide.***

Occupation de la salle des fêtes

» En fin d'année, les séances de Conseil Municipal permettent de faire le point sur un certain nombre de sujets. C'est ainsi que lors de la séance du 22 novembre 2019, un point a été fait sur l'utilisation de la salle des fêtes.

» Cette salle a été utilisée de la façon suivante. Sur 52 week-ends, 7 n'ont pas été loués. Sur les autres 45 week-ends, 25 ont été loués à des particuliers. Les 20 autres ont été affectés aux associations communales. Sur 20, il y a eu 11 week-ends gratuits et 9 que les associations ont payé (8 pour le COBC et 1 pour le Carrefour de l'Amitié).

» À noter que le Comité des Fêtes bénéficie en ce qui le concerne de plusieurs gratuités au motif que celui-ci répond aux sollicitations des élus (repas des aînés, fête foraine, chandeleur, animations diverses, théâtre, etc). Il faut savoir également que le COBC utilise la salle de façon régulière en semaine (3 fois par semaine) et s'acquitte pour cela d'une location de 660 € par an au titre des consommations des différents fluides. Enfin, 2 feux d'artifice sont autorisés. Le 1er lors de la fête foraine ; il est payé par la commune et pris en charge pour l'aspect organisationnel par le Comité des Fêtes. Le second est payé par le COBC ; il est tiré lors de la Saint-Sylvestre par un artificier professionnel. Je remercie toutes les associations pour leur implication dans la vie communale.

» Comme vous pouvez l'observer, cette salle est très demandée. Elle est âgée de 16 ans et les élus entendent bien la conserver en bon état. C'est ainsi que cette année, une partie a été repeinte par nos personnels des services techniques et que les portes en bois ont été remplacées par des portes en aluminium par l'entreprise Econom Fermetures, installée à Breuil-le-Vert, pour un coût de 30.000 €.

Nos aînés et nos bébés

» Mercredi 25 décembre, Mme Lamotte, notre doyenne, résidant toujours dans sa maison de Breuil-le-Vert a reçu au nom de la population une jolie plante et un cadeau offerts par la mairie. Mme Lamotte est née le 15 août 1921, elle est en bonne santé et elle reçoit plusieurs fois par jour la visite de son fils qui habite à quelques pas.

Madame Lamotte et son fils.

» Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 26 janvier. Pour celles et ceux qui ne se sont pas inscrits pour le repas, le CCAS leur a offert un colis composé de douceurs à partager. Les membres du CCAS et autres élus se sont chargés de le porter à leur domicile.

» C'est un temps fort de rencontre et l'occasion d'échanger quelques mots ; l'accueil est toujours chaleureux. Cette année, 255 colis de Noël ont été distribués et 156 personnes se sont inscrites au repas des aînés.

Le Parisien.

» Côté bébés nous ne sommes pas en reste puisque l'année 2019 a été marquée par un record de naissances. 38 enfants sont nés à Breuil-le-Vert contre 17 en 2018.

Félicitations à tous les parents.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI
10 h 00 à 11 h 30
15 h 00 à 18 h 00

MARDI
10 h 00 à 11 h 30
16 h 00 à 18 h 00

MERCREDI
8 h 30 à 12 h 00

JEUDI
10 h 00 à 11 h 30
15 h 00 à 18 h 00

VENDREDI
10 h 00 à 11 h 30
14 h 30 à 17 h 45

Permanence de Monsieur le Maire
Le jeudi à partir de 17 h 15 sauf pendant les vacances

CONTACT

MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT
8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00
Secrétariat : secretmairieblv@free.fr
Site internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr

Retrouvez l'actualité de la mairie, sur notre page Facebook : Mairie de Breuil-le-Vert

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef** : Aliette BALSALOBRÉ
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Janvier 2020 n°51** - **Crédits photos** : Droits réservés